

PRESENTS : M. PINEY Henri, M. CHANEL Michel, Mme DONZE Dominique, M. FOURNIER Ernest, M. BARBIER Michel, M. ALLIOD Patrick, M. ASSENARRE Louis, M. CHAUMONT Éric, M. DEQUENNE Bernard, Mme JOUANNET Martine, M. MASSON Raymond, Mme PEREZ Dominique, M. SONNEMANN Florian, M. VUAILLET Roland, Mme VUILLEMET Reine.

EXCUSEES : Mme ALLAINGUILLAUME Muriel pouvoir à M. BARBIER Michel, Mme MALLOT Birgid pouvoir à Mme DONZE Dominique.

ABSENT: M. REYNES Xavier.

M. CHAUMONT Eric a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 08 septembre 2011 est présenté. M. VUAILLET fait remarquer que certaines personnes sont inscrites en tant qu'excusées alors quelles étaient absentes. M. le Maire prend note de cette demande et s'assurera que cette situation ne se réitère pas dans les prochains comptes rendus. M. ASSENARRE fait une remarque sur le prix de retrait fixé lors de la dernière vente de bois par appel d'offres. Ce dernier était fixé à 14 190 € alors que les produits ont été vendus pour 14 150 €. M. le Maire explique qu'il avait donné son accord pour que les garants présents à la vente acceptent un prix inférieur mais proche à celui fixé. M. ASSENARRE fait simplement remarquer que les services de l'O.N.F. ont expliqué le prix de vente par la non réception du prix de retrait alors que les services communaux avaient transmis cette information. Ces remarques prises en compte, le compte-rendu **EST ADOPTE** à l'unanimité.

M. ALLIOD souhaite rappeler, qu'il a constaté un problème sur la voirie au chemin des Hivouettes. En effet, une tranchée pour la mise en place du gaz est restée ouverte plus d'une semaine. Il pense qu'une fois l'ensemble des travaux réalisés, les concessionnaires devraient être contactés pour permettre une reprise de la voirie.

Les factures du mois de septembre sont examinées.

M. DEQUENNE s'interroge sur une facture EDF. Il lui est expliqué qu'il s'agit d'une facture reçue tous les deux mois qui concerne tous les bâtiments sauf la salle des fêtes. Mme PEREZ s'interroge sur la facture EIFFAGE, il lui est répondu qu'il s'agit du chemin d'accès piétons à la bibliothèque.

M. le Maire présente les devis qu'il a signés depuis le dernier conseil : rédaction des actes administratifs pour l'acquisition des terrains appartenant à M. MAJORAL/Mme FRECHIN et à M. et Mme WENGER pour 640 €H.T., fourniture de divers matériels pour le C.P.I.N.I. pour 1 739,70 €H.T., fourniture d'une lance LDT pour le C.P.I.N.I. pour 266 €H.T., fourniture de divers matériels pour les ateliers municipaux pour 252,40 €H.T., fourniture de quatre éclairages à LED pour la mise en valeur de l'arche du rond point de la Fontaine Sucrée pour 5 414,38 €H.T., remplacement d'une chambre Telecom dans le cadre des travaux d'aménagement de la Route de la Télécabine pour 2 921 €H.T., abattage d'arbres dans le cadre des travaux d'aménagement de la Route de la Télécabine pour 1 300 €H.T., travaux complémentaires dans le cadre de l'aménagement du réseau d'eaux usées sur le secteur des Mouilles pour 9 027 €H.T.

I – CONVENTION DE MANDAT AVEC LE S.I.E.A. - TRAVAUX DE GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATION ET ENFOUISSEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE – ROUTE DE LA TELECABINE

M. le Maire informe les conseillers qu'il serait judicieux de procéder à l'enfouissement des réseaux secs sur le bas de la route de la Télécabine, concomitamment à la deuxième tranche des travaux d'aménagement. Dans ce cadre, une convention avec le S.I.E.A. est proposée pour procéder à l'enfouissement du réseau électrique et faire réaliser des travaux de génie civil de mise en souterrain du réseau de télécommunication. La mise en souterrain du réseau basse tension évaluée à 370 000 € sera prise en charge en totalité par le S.I.E.A., M. le Maire présente les chiffrages.

Le plan de financement prévisionnel de réalisation des travaux de mise en souterrain du réseau de télécommunication sur le bas de la Route de la Télécabine est le suivant :

- Montant des travaux de génie civil restant à la charge de la collectivité (TTC) :	76 000,00 €
- Subvention du Syndicat Départemental (10% du TTC) :	7 600,00 €
- Participation de la Commune pour les télécommunications :	68 400,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** ce plan de financement pour la réalisation des travaux de génie civil de mise en souterrain du réseau de télécommunication et autorise M. le Maire à le signer ainsi que la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à venir.

II – CONVENTION DE DENEIGEMENT – VALIDATION DU PRINCIPE – DELEGATION AU MAIRE

M. le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation va être lancée auprès de trois prestataires pour la réalisation de travaux de déneigement pendant l'hiver 2011/2012. Pour éviter de retarder la mise en place de ces conventions, M. le Maire propose au Conseil de valider ce principe et de l'autoriser à conventionner avec les entreprises.

Le Conseil, à l'Unanimité, valide le principe et autorise M. le Maire à signer les conventions à intervenir.

III – TARIFS SECOURS SUR PISTES

M. le Maire rappelle à l'Assemblée les modalités de mise en œuvre de ce service, le Syndicat Mixte des Monts Jura gère les secours sur pistes que la mairie lui délègue, les interventions sont payées par la Commune qui se fait rembourser par les accidentés.

Les tarifs appliqués par le Syndicat variant par rapport à la saison 2010/2011, M. le Maire propose au Conseil Municipal, de voter de nouveaux tarifs pour la saison 2011/2012 comme suit :

* Zone rapprochée (moins de 1 km du lieu de remise, transport cabine ambulance sans traîneau)	183€
* Zone éloignée (traîneau, transport depuis plus de 1 km du lieu de remise)	327€
* Front de neige (Soins effectués au poste de secours, ou sur piste, sans transport, avec pose de matériel)	45€
* Secours exceptionnel	654€
* Temps passé par pisteur secouriste (1/2 heure)	39€

* Heure de transport en machine de damage	213€
* Heure de transport en scooter des neiges	74€
* Coût d'exploitation des télécabines en dehors des horaires d'ouverture au public	339€

Le Conseil, par 14 voix pour et une abstention (Mme ALLAINGUILLAUME), valide ces tarifs.

IV – DOTATIONS D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES PROJETS ELIGIBLES

M. le Maire informe l'Assemblée que la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) a remplacé la dotation globale d'équipement dans son principe et ses délais.

Ainsi, si la commune souhaite solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R. au cours de l'exercice 2012, elle devra adresser une lettre d'intention décrivant le projet et son coût estimé avant le 07 novembre 2011, le dossier complet devant être adressé avant le 31 décembre 2011. Dans ce cadre, M. le Maire propose de déposer une demande de subvention pour la tranche 2 de la route de la Télécabine et l'aménagement piétonnier et cyclable à venir entre Crozet et Villeneuve. L'aménagement de la Route de la Télécabine est estimé à 540 000 € H.T. pour sa tranche 2 et l'aménagement entre Crozet et Villeneuve à 330 000 € H.T. Le Conseil, à l'Unanimité, accepte de déposer ces demandes de subventions.

V – DENOMINATION DE VOIE – PROPOSITION

Pour anticiper les dépôts de permis de construire sur le lotissement « Les Veudets », il est proposé de dénommer la voie de ce lotissement. Il est signalé que le lotisseur est d'accord sur cette dénomination.

La liste des voies à créer est présentée:

1. Impasse des Veudets (Lotissement les Veudets, intersection Chemin des Longets)

20h30 : arrivée de M. CHANEL Michel.

Le Conseil, à l'Unanimité, valide cette proposition et donne tout pouvoir à M. le Maire pour prendre les actes nécessaires.

VI – EXTENSION ECOLE – LOT N°14 ELECTRICITE – REMISE SUR PENALITES

M. le Maire rappelle aux conseillers que la société INEO est titulaire du lot N°14, électricité, pour le marché d'extension et de réhabilitation de l'école.

Un décompte général définitif a été établi, pour ce lot, par le maître d'œuvre de l'opération et a été notifié à l'entreprise. Cette dernière disposait de 45 jours pour l'accepter ou faire part de ses observations. Cette entreprise n'ayant pas répondu dans les délais, un courrier recommandé lui a été adressé pour l'informer que le décompte serait mis en paiement en l'état.

L'entreprise INEO a fait parvenir un mémoire en réclamation comprenant des plus-values dont le montant s'élevait à 7 679,46 € H.T.

L'examen mené par le bureau d'étude en charge de cette opération a conduit au rejet de ces demandes.

Pour clore ce dossier, et après négociation avec la société INEO, M. le Maire propose de remettre les pénalités appliquées sur le décompte général définitif (D.G.D.) de cette entreprise, qui s'élève à 2 195,50 € H.T. et ainsi verser la somme de 6 842,87 € T.T.C. à cette société pour solde de tout compte.

Après débat, le Conseil, à l'Unanimité, accepte de remettre les pénalités appliquées à l'entreprise INEO.

VII – DEFENSE DU DROIT A LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – PROJET DE VŒU

M. le Maire présente à l'Assemblée une proposition de vœu établie par le président du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.). Cette demande fait suite à l'abaissement de la cotisation versée au C.N.F.P.T. de 1% à 0.9% de la masse salariale. M. le Maire donne lecture de la proposition de vœu soumise à l'assemblée. M. le Maire demande au Conseil de prendre position.

20h45 : arrivée de M. SONNEMANN Florian.

Après débat sur la situation effective de cet établissement et sur les prestations fournies au titre de la formation professionnelle, le Conseil par 4 voix pour (Messieurs PINEY, ASSENARRE, MASSON et VUAILLET) et 13 voix contre (Mesdames DONZE, ALLAINGUILLAUME, JOUANNET, MALLOT, PEREZ et VUILLEMET, Messieurs CHANEL, FOURNIER, BARBIER, ALLIOD, CHAUMONT, DEQUENNE et SONNEMANN) rejette ce projet de vœu.

VIII – PROJETS VARAMBON ET CONFLAN – PROJETS DE MOTION

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les projet VARAMBON et CONFLAN. Il explique que dans le cadre de l'examen du projet Compagnie Nationale du Rhône/Service Industriel de Genève – d'un barrage central à Conflan, situé après Pougny, et d'un lac avec pompage turbinage à Varambon, la Communauté de Communes du Pays de Gex a transmis un projet de motion qu'elle propose de soumettre au vote du Conseil. M. le Maire procède à la présentation de ces projets et propose aux conseillers de prendre position.

Un débat s'engage sur les raisons de tels projets. Il ressort que la seule logique économique et financière est prise en compte puisque le pompage consomme plus d'électricité qu'il n'en produit. M. CHANEL souhaite apporter quelques explications complémentaires pour nuancer cette approche.

M. le Maire informe les conseillers que lors de la réunion du Conseil communautaire du 30 septembre, il s'est abstenu lors de la présentation du projet de motion.

M. BARBIER souhaite faire remarquer que la commune doit s'exprimer sur deux projets différents, devant le manque d'informations fournies, il ne s'estime pas à même de répondre favorablement ou non à cette motion.

Devant les problèmes que pose cette motion regroupant deux projets différents mais complémentaires, M. le Maire propose à l'Assemblée de rejeter la motion présentée en justifiant cette position par le manque d'éléments nécessaires à la bonne compréhension de ces projets, le vote ne pouvant s'avérer pertinent.

Dans ce cadre, le Conseil par 3 voix pour (Mme MALLOT, Messieurs CHANEL et DEQUENNE), 13 contre (Mesdames DONZE, ALLAINGUILLAUME, JOUANNET, PEREZ et VUILLEMET, Messieurs PINEY, FOURNIER, BARBIER, ALLIOD, ASSENARRE, CHAUMONT, MASSON et VUAILLET) et 1 abstention (M. SONNEMANN) rejette la motion présentée par manque d'informations pertinentes sur ces projets technologiques importants.

IX – CONTENTIEUX FRANCE TELECOM/S.I.E.A.- DEPLOIEMENT DU RESEAU LI@IN – INFORMATION

M. CHANEL explique à l'Assemblée que dans le cadre du déploiement du réseau Li@in, le Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'é-communication de l'Ain (S.I.E.A.) a été mis en demeure par France Telecom de procéder à l'enlèvement des câbles et autres éléments du réseau Li@ain installés sur le territoire de notre commune, dans des infrastructures de génie qui, selon France Telecom, lui appartiendraient. Cette procédure a été entamée par France Telecom pour l'utilisation par le S.I.E.A. d'une chambre de tirage située Chemin des Borgeats. M. CHANEL procède à l'historique du financement de ce type d'aménagement. Il informe les conseillers que dans ce contentieux, la responsabilité des communes pourrait être recherchée par France Telecom/Orange, ces dernières ayant donné au S.I.E.A. l'autorisation d'utiliser les fourreaux et chambres de tirages mis en place sur la voirie communale.

X- DROIT DE CHASSE – POINT DE LA SITUATION

M. le Maire rappelle aux conseillers que le droit de chasse sur les terrains communaux est donné à location à la société de chasse de Chevry-Crozet pour 115 € par an. La commune ayant acquis l'alpage du Bévy, il semble que cette propriété soit intégrée sur le territoire de chasse donné à bail. Il informe les conseillers que le droit de chasse sur l'alpage du Bévy était auparavant cédé par le propriétaire pour 2 300 francs suisses par an. Le territoire de chasse étant considérablement augmenté, il semblerait logique que le droit de chasse payé à la commune augmente sensiblement. Des contacts ont été engagés avec la société de chasse pour faire évoluer cette situation. Après discussion, le Conseil valide cette approche et mande M. le Maire et M. FOURNIER pour rencontrer la société de chasse de Chevry-Crozet et celle d'Echenevex.

XI- CENTRE SWISSAIR – POINT DE SITUATION

M. le Maire informe les conseillers que deux réunions du comité de pilotage se sont déroulés, la prochaine étant prévue le 17 octobre. L'état des lieux du réseau électrique a été réalisé. Le prix d'acquisition n'est, pour l'instant, pas fixé mais l'objectif est de procéder à une acquisition par les trois communes (Chevry, Crozet et Sergy) en indivision avec la clef de répartition prédéfinie. Le Conseil Municipal devra prendre position sur cette promesse de vente certainement lors de la réunion du mois de novembre.

Mme VUILLEMET souhaite connaître le montant des travaux suite à l'état des lieux réalisé, M. le Maire lui répond qu'un coût total de 300 000 € de travaux semble émerger.

Une discussion est engagée sur ces premières projections et sur la convention à venir entre les trois communes. Un point sur les sociétés publiques locales est fait par M. le Maire.

XII – P.L.U. - POINT DE SITUATION

M. BARBIER informe dans un premier temps les conseillers que l'U.T.N. du Jiva Hill a été approuvée par le Syndicat du S.C.O.T. le 30 septembre dernier, ce document peut donc être intégré dans le P.L.U. En cours de réalisation.

M. BARBIER esquisse un planning de finalisation de ce dossier suite aux dernières corrections qui vont être réalisées.

Ce dossier va être soumis à titre officieux aux personnes publiques associées, pendant trois semaines. Le dossier sera mi-novembre présenté au Conseil Municipal pour qu'il délibère sur l'arrêt de ce projet. Les personnes publiques associées seront alors saisies officiellement de ce projet pour une étude qui aura une durée maximale de 3 mois. Une fois tous les avis recueillis, l'enquête publique pourra être lancée pour une durée d'un mois. Après remise de son rapport d'enquête par le commissaire enquêteur, le Conseil devra approuver ou non les modifications proposées. Cette approbation du P.L.U. par le Conseil devrait avoir lieu au mois de juillet 2012.

XIII - RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Communication Culture Scolaire – Mme DONZE :

- Projet de construction cantine /centre de loisirs : Les besoins sont en cours d'évaluation, la commission se réunira à ce sujet prochainement.

- Centre de loisirs:

- Une réunion avec le représentant de Familles Rurales et la directrice de la structure a eu lieu pour faire le point sur le projet d'ouverture pendant les vacances de Toussaint, la C.A.F. a apporté un soutien de principe à ce projet.

- La garderie périscolaire rencontre d'importants problèmes de recrutement. Cette situation rend prématurée l'analyse de l'augmentation de la capacité d'accueil.

- École de musique Chevry/Crozet – Subvention: Un bilan est en cours pour le subventionnement des élèves de l'école de musique intégrant la société musicale. La subvention votée au mois de Juillet pour l'orchestre junior ne correspond pas au projet envisagé, la vision des communes étant différente. Mme DONZE rappelle qu'une aide de 60 € a été accordée pour 5 enfants de l'école de musique ayant intégré l'orchestre junior. Le dynamisme de la nouvelle directrice permet d'envisager une augmentation de cet effectif à court terme, les sommes pourraient alors devenir importantes. Dans tous les cas, il est essentiel que la société musicale, qui est à l'origine de la demande, s'engage dans ce projet. Pour relancer et maintenir cette dynamique, la commission envisage une convention sur 4 ans, un an étant déjà passé.

- Vide grenier et Foulée de Crozet :

- Ces deux manifestations ont rencontré un grand succès. Tous les emplacements ont été vendus lors du vide-grenier. Toutefois, un problème d'accès s'est posé.

- Pour la Foulée, cette lourde organisation repose sur peu de personnes. Il est à noter que le Sou des écoles a réintégré l'organisation de la manifestation cette année.

- Verrée offerte par la mairie en l'honneur de Mickaël BUFFAZ: en cours de préparation.

M. le Maire demande à quelle date Familles Rurales fournira les chiffres demandés: Novembre.

M. le Maire rappelle que lors du mouvement du 27 septembre dernier, 100% des enseignants étaient en grève. La commune a adressé un courrier à tous les parents d'élèves pour les informer qu'elle n'était pas en mesure d'assurer un service minimum d'accueil.

Commission Environnement – M. BARBIER pour Mme ALLAINGUILLAUME absente :

- Carrière: le rapport d'étude pour la réhabilitation écologique de la carrière est en cours de rédaction.

- Bévy : La convention établie par la SAFER pour l'utilisation de l'alpage est assez complexe à mettre en œuvre. Dans l'attente d'un retour de la Réserve Naturelle sur ce dossier.

Commission Urbanisme – M. BARBIER :

Déclarations préalables de juillet, août et septembre:

- DP M. CHRISTOPHE William, Chemin de Champs Téchaud. Édification d'une clôture. Tacite au 14/07/2011.

- DP M. BADER Yves, 465, Rue du Jura. Édification d'une clôture. Tacite au 14/07/2011.

- DP M. SLADE Andrew, 169, Chemin de la Pièce. Travaux sur construction existante. Avis favorable avec réserves le 12/07/2011.

- DP WATT&HOME, 589, Chemin de la Pièce. Installation photovoltaïque de 2,96 kVA intégrée en toiture. Avis favorable avec réserves le 18/07/2011.

- DP SEMCODA, Le Marais Nord. Aménagement d'un commerce au rez-de-chaussé du bâtiment N°1. Avis favorable au 09/08/2011.

- DP S.C.I. Maurice CRITIN, 22, Chemin de la Bargogne. Création de 14 ouvertures pour rénovation intérieur du bâtiment. Tacite au 18/08/2011.
- DP Mme BOUASSIDA Sylvaine, 43, Impasse du Prafion. Aménagement du volume des combles existant et pose de 5 fenêtres de toit. Avis favorable avec réserves au 16/09/2011.

Permis de construire de juillet, août et septembre:

- PC S.A.R.L. B.S.L. Lotissement les Quatre Saisons – Route du Col. Construction de 5 maisons dont deux jumelées. Refusé le 01/07/2011.
- PC M. GIROD Sylvain. La Pièce. Réhabilitation d'une ferme existante. Accordé avec réserves le 04/07/2011.
- PC Chauffage Service Gessien. Z.A. de la Fontaine Sucrée. Construction d'un bâtiment en ossature bois avec logement et locaux d'entreprise. Accordé avec réserves le 22/08/2011.
- PC M. LEYKAMM Alexander et Mme RENEVEY Laetitia. Route de Villeneuve. Construction d'une maison d'habitation. Accordé avec réserves le 23/08/2011.
- PC Mme FRICKER Monique. 728, Route de la Télécabine. Extension d'un logement par surélévation du toit. Accordé avec réserves le 12/08/2011.
- PC M. ZINSIUS Nicolas. Z.A. de la Fontaine Sucrée. Réalisation d'un bâtiment. Accordé avec réserves le 26/07/2011.
- PC M. POINDRON Rémy. Z.A. de la Fontaine Sucrée. Construction d'un bâtiment de 280 m² accueillant un atelier de fabrication. Accordé avec réserves le 25/08/2011.
- PC Mme WIEDERRECHT Lydie. Chemin de la Montagne – En Chapeaux. Maison individuelle avec sous-sol et garage intégré. Accordé avec réserves le 04/08/2011
- PC M. VIEIRA Bernardino. Z.A. de la Fontaine Sucrée. Réduction des deux ateliers côté nord, création d'un garage pour les véhicules. Accordé avec réserves le 16/09/2011.
- PC Mme CHAUDIER Cécile. 354, Rue du Jura. Réaménagement d'une habitation existante sur trois niveaux. Accordé avec réserves le 16/09/2011.
- PC M. CHAUDIER Rémi. 354, Rue du Jura. Construction de deux maisons jumelées. Sans suite le 15/09/2011.

Une question est posée sur l'aménagement du commerce dans le local SEMCODA. Il est répondu que, pour l'instant, rien n'a été engagé du fait de divers problèmes.

Commission Travaux – M. FOURNIER :

- Fenêtres bâtiment ancienne école: en attente de la pose des fenêtres n'ayant qu'un accès par l'extérieur.
- Toitures des bâtiments communaux: toiture de la maison communale finie, les travaux sur l'ancienne école sont en attente de réalisation. L'analyse thermographique des bâtiments ayant révélé des déperditions importantes par les velux, une nouvelle demande a été faite pour la reprise de l'isolation et le renouvellement des velux.

Mme DONZE souhaite savoir pourquoi les deux fenêtres de l'appartement du deuxième étage n'ont pas été changées. Elles n'ont pas été prises en compte à l'origine.

- Voirie 2011 : Les travaux sur la route d'Harée ont débuté.
- Aménagement trottoir des Longets: les travaux de rognage des souches sont en cours de finition, l'enrobé sera réalisé en 2012.
- Chaufferie bois: une réunion de tous les intervenants a eu lieu pour trouver une solution à l'usure du foyer. Il s'avère que la chaufferie serait sous-dimensionnée, ceci découle des mauvaises indications de l'A.D.E.M.E. Des négociations sont en cours pour que ce remplacement soit sans implications financières pour la commune. Des solutions de substitution sont à l'étude, dans tous les cas la chaudière à gaz de la Mairie est à conserver.
- Travaux Route de la Télécabine : les bordures ont été posées, il reste les finitions. Les discussions avec les riverains sont constructives. La piste cyclable doit être goudronnée fin octobre. L'enrobé doit être mis en place sur la voie avant le 11 novembre, ces travaux devront être planifiés avec les riverains. Le mur à mettre en place en amont de la rue du Jura est commandé. Une barrière devra être mise en place sur la haut de la rue du Jura pour éviter aux véhicules de descendre à partir de la Route de la Télécabine.

XIV – MISE A DISPOSITION EXCEPTIONNELLE DE LA SALLE DE FETES - TARIF

L'association « Dance Fever » demande à disposer à plusieurs reprises de la salle des fêtes. Ne s'agissant pas d'une association communale, M. le Maire propose de fixer un tarif particulier pour cette mise à disposition. Il propose de le fixer à 70 € la soirée. A l'Unanimité, le Conseil valide cette proposition.

XV – DIVERS

1. Informations diverses :

- Office du tourisme du Pays de Gex (O.T.P.G.F.) – La Faucille: M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. le Préfet l'informant que la demande de classement de l'O.T.P.G.F. en 2 étoiles n'est plus possible. En effet, la nouvelle réglementation impose le dépôt d'un nouveau dossier de demande de classement en catégorie. M. DEQUENNE complète cette explication.
- Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.): la Communauté de Communes du Pays de Gex (C.C.P.G.) a décidé de prendre en charge cette cotisation à la place des communes dès l'année 2012.

Séance levée à 23h20